



TU PEUX DEVENIR TRADER

Apprends le marché du Forex, pour être un vrai Trader!
Demande ton E-Book + Formation gratuite



POURQUOI TRAVAILLER +
pour gagner +? 2h/jour suffiser
exploiter votre temps libre.
Tradez le Forex maintenant!

radio

les radios

orchestres

l'entreprise

billetterie

kiosque

reco?



enquête
Affaire JPK

Tous les

accueil

écoutez le direct

programmes

émissions

chroniques

journaux

vidéos

prix du livre Inter

dossiers

le 6 / 7

le 7 / 9

blogs

événements

podcast

sélection musicale

nous écrire

aide à l'écoute

participez

médiateur >

services >

la radio >

fréquences

la piste des « barbouzes » de Gaston Flosse

Les investigations en cours du juge Jean-François Redonnet sur la disparition à Tahiti, le 15 décembre 1997, du journaliste Jean-Pascal Couraud (dit « JPK »), ainsi que des enquêtes connexes, sont en train de lever le voile sur l'organisation et les pratiques d'un véritable « service de renseignement », en marge de la République, au profit de l'ancien président de la Polynésie française, Gaston Flosse. De nombreux opposants, dont JPK, étaient ainsi suivis et filmés par des membres du SED (Service d'études et de documentation), un service de renseignement créé en mai 1997 auprès de la Présidence polynésienne, sous la houlette d'anciens membres de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) recrutés en métropole.

Plus grave : les derniers éléments du dossier démontrent que les « barbouzes » de Gaston Flosse ont été mis en place avec le feu vert des services de l'Etat, sous la présidence de Jacques Chirac, lui-même très proche de l'ex-homme fort de la Polynésie depuis les années 70 et la création du RPR.

JPK était un opposant résolu au « système Flosse », comme journaliste (rédacteur en chef aux « Nouvelles de Tahiti ») puis comme militant, chargé de communication de l'homme politique polynésien Boris Léontieff (disparu dans un accident d'avion, en mai 2004, qui suscite toujours des interrogations).

La dénonciation de certains scandales liés à Gaston Flosse aurait-elle pu entraîner la mort de JPK ? C'est ce que pensent aujourd'hui ses proches. Dans un communiqué récemment rendu public, **le Comité de soutien pour la recherche de la vérité sur la disparition de Jean-Pascal Couraud** constate que les dernières investigations « confortent progressivement l'hypothèse criminelle et permettent de mieux comprendre la chaîne des responsabilités (...) A ce stade, les témoignages et documents qui continuent à être recueillis dans le cadre de l'enquête permettent d'envisager l'identification des responsables, exécutants et donneurs d'ordre, de l'assassinat de Jean-Pascal Couraud. »

La piste d'un possible compte japonais de Jacques Chirac (un moment évoqué comme le mobile possible d'un homicide) n'a pas été confirmée par l'enquête, avec une réponse négative, à ce sujet, en février 2010 des autorités japonaises. Mais de nouveaux témoignages (dont certains ont récemment été rendu public par **Le Monde** et **Médiapart**) renforcent la piste d'un assassinat.

Espionnage avec le feu vert de Paris et témoignages accréditant l'assassinat de JPK : France Inter révèle de nouveaux éléments sur le tentaculaire dossier JPK.

Enquête : Benoît Collombat – Mise en ligne : Valeria Emanuele

Les activités de Jean-Pascal Couraud étaient suivies de très près à Paris. Et cela, plusieurs mois avant la disparition de JPK, en décembre 1997. C'est ce laisse entendre le témoignage d'un ancien membre de la DGSE, André Yhuel, lors de sa garde à vue à la gendarmerie de Papeete, le 7 juillet 2006.

« Je me souviens avoir lu son nom [celui de Jean-Pascal Couraud] lorsque j'ai été reçu au B2 [bureau] du Ministère de l'Outre Mer (MINOM), explique ainsi André Yhuel, ancien du service « action » de la DGSE, au moment où il décroche « l'emploi de responsable du SED », la cellule de renseignements mis officiellement en place au profit de Gaston Flosse, par un arrêté du 13 mai 1997. Un « réseau de renseignement parallèle » alors parfaitement connu des services de l'Etat, si l'on en croit les ex-« barbouzes » de Gaston Flosse.

Gaston Flosse « avait besoin de réorganiser son service de renseignements qui existait avant que j'arrive », explique encore André Yhuel, le 19 mai 2010, devant les juges Jean-François Redonnet et Philippe Stelmach. J'ai su que Gaston Flosse demandait quelqu'un par mon chef de base de Cercottes », l'un des centres d'entraînement de la DGSE. Je dirais que j'ai été recruté en quelque sorte par le ministère de l'Outre Mer où il y avait une cellule qui s'occupait des bureaux d'études

à l'ante

> Les explicat
sur cette affaire

écouter

> La réaction
Couraud, Me
sur les derniers
disparition de J

écouter

> L'enquête d
JPK, « Des re
diffusée sur Fra
l'émission « Inte

(re)écou



photo : Jean-Pasca

dans les DOM TOM dirigée par le général Vi [l'orthographe est incertaine], qui était un ancien de la DGSE. Je pense alors que M. Natalski, sénateur et honorable correspondant de la DGSE a été contacté par M. Flosse. Quand mon recrutement était en bonne voie, je me suis rendu au ministère de l'Outre Mer, rue Oudinot, où l'on m'a mis au courant des dossiers concernant la Polynésie française, où j'ai passé plusieurs journées. Ils m'ont demandé de les alerter au cas où M. Flosse aurait des velléités d'indépendance. » « J'ai su par mon chef de base que Gaston Flosse cherchait quelqu'un » pour prendre la tête de son service de renseignement, répète André Yhuel, entendu, un mois plus tard, par le seul juge Redonnet, le 11 juin 2010. Et après deux entretiens avec Gaston Flosse à la Délégation polynésienne de Paris, j'ai été embauché. »

Un choix parfaitement assumé par Gaston Flosse. Entendu comme témoin par les gendarmes de Tahiti le 19 décembre 2007, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour « atteinte à l'intimité de la vie privée » suite aux activités du SED, Gaston Flosse a détaillé la façon dont il avait recruté le patron du SED : « C'est un professionnel que j'ai recruté moi-même en France sur conseil d'amis du RPR (...) Je ne le connaissais pas avant cette première rencontre à Paris. Je l'ai recruté par le biais d'amis du RPR (...) Lorsque j'ai recruté M. Yhuel, il m'a dit qu'il avait absolument besoin d'un adjoint. Je lui ai donné mon accord en lui demandant que ce soit également un professionnel. C'est lui qui m'a proposé M. Micheloni et j'ai accepté, mais je ne connaissais ni l'un, ni l'autre. » « J'ai été recruté par mon supérieur hiérarchique, André Yhuel, que je connais depuis 1977, puisqu'il a toujours été mon supérieur hiérarchique au RDP [13ème Régiment de dragons parachutistes] ainsi qu'à la DGSE », confirme Félicien Micheloni, sur procès-verbal.

Un recrutement dont Gaston Flosse confirmera les conditions lors de son **procès en appel**, en octobre 2010, pour « obstacle » au travail des magistrats de la Chambre territoriale des comptes sur les activités du SED. Dans cette affaire, Gaston Flosse sera condamné à 1,5 millions de Francs Pacifique (12 570 euros) d'amende.) Mais l'ancien président de la Polynésie n'est pas allé jusqu'à donner le nom de ces « amis du RPR » qui l'ont orienté vers André Yhuel...

Fait à Papeete, le 7 mai 1997.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 223 PR du 13 mai 1997 portant organisation du service d'études et de documentation de la Présidence du gouvernement.

Pourquoi ne pas s'en être remis au service de renseignement de la République française ? « Nous avons cru bon avoir notre propre service », explique Gaston Flosse aux enquêteurs, estimant avoir « besoin de renseignements pour mieux cerner la vie politique locale, les activités politiques de nos adversaires », tout en précisant cruellement : « l'Etat n'y a fait aucune objection. »

« Nous sommes partis là-bas pour faire du renseignement politique »

Des « barbouzes » recrutés avec l'aval de l'Etat ?

C'est ce que confirme un autre ex-membre de la DGSE, Félicien Micheloni (qui réfute le terme de « barbouze »), l'adjoint d'André Yhuel qu'il a côtoyé par le passé au sein du 13ème régiment de dragons parachutistes (RDP) : « C'est à la demande du gouvernement français [alors dirigé par Alain Juppé] que André Yhuel et moi-même sommes venus en Polynésie, explique ainsi Micheloni au juge Redonnet, le 12 octobre 2010. C'est André Yhuel qui a été contacté par le ministre de l'Outre-Mer ou plus exactement son collaborateur le général Vie » [l'orthographe est incertaine], poursuit Micheloni, citant le même nom de militaire qu'André Yhuel. Nous sommes partis là-bas pour faire du renseignement politique. Au bout de trois mois, André Yhuel a demandé l'officialisation de ce service. »

Dès lors, de 1997 à 2004, de nombreuses informations recueillies par la cellule de renseignement en Polynésie ne cessent de circuler vers certains services de l'Etat : « Une fois qu'il a été officialisé, M. André Yhuel a fait le tour des services de l'Etat, Haut commissariat, police et gendarmerie pour se présenter, détaille Félicien Micheloni. Tous les vendredis, il les informait de la situation. Moi-même, j'étais en relation pendant les manifestations et les réunions avec les services de l'Etat. »

« J'ai eu des contacts réguliers pendant la durée de mes fonctions au SED avec le bureau d'études du Haut Commissariat [le représentant de l'Etat en Polynésie] pour les échanges d'informations », confirme sur procès-verbal André Yhuel. « Une partie des informations était remise par Gaston Flosse à l'Etat, plus précisément aux hauts-commissaires, notamment les photographies des manifestations, explique son adjoint Micheloni. Il remettait également ces informations à la gendarmerie avec laquelle nous étions en contact durant les manifestations. Il en était de même avec la police. »

Au moment de la création du SED, le ministre chargé de l'Outre mer (de mai 95 à juin 97) est Jean-Jacques de Peretti, ancien conseiller de Jacques Chirac à la mairie de Paris. A cette époque, les « réseaux Foccart », présents en Afrique mais également outre-mer, sont toujours influents. C'est l'un des « fils spirituels » du « Monsieur Afrique » du gaullisme, Jacques Foccart, Jacques Godrefrain qui occupe le ministère de la Coopération de 95 à 97. En février 2010, il saluait l'action de Jacques Foccart, présenté comme ayant « une véritable vision de l'Afrique moderne », devant la convention nationale du **MIL**, le Mouvement initiative et liberté créée après la dissolution du SAC, le

service d'ordre « musclé » du RPR.



photo : Gaston Flosse et Jacques Chirac en 2003 en Polynésie. © Philippe Wojazer/Reuters

Dans un **entretien** accordé en novembre 2010, au site corse « 24 ORE », Félicien Micheloni, répète, cette fois publiquement, que le SED n'avait rien de secret pour les services de la métropole. A la question : « *L'Etat était donc au courant de l'existence du SED ?* », il répond : « *Tout à fait. Il y a même eu une note blanche [des Renseignements généraux] sur nous.* »

Le rôle du SED était de faire remonter toutes les informations possibles vers Gaston Flosse, et de surveiller (à l'aide parfois d'appareil photo, de dictaphone ou de caméra) les opposants à Gaston Flosse (qu'ils soient responsables politiques, avocats, journalistes...), mais aussi certains membres de son entourage. Le SED « *était les yeux et les oreilles du président Flosse*, raconte son ancienne fidèle secrétaire, Melba Ortas, le 15 mars 2010, au juge Redonnet. *Les employés ramenaient toutes informations recueillies auprès des gens de la rue, voire même les relations entre politiciens. Un indépendantiste qui déjeune avec un autonomiste, par exemple. Les réunions politiques des adversaires étaient surveillées (...)* Il y avait de tout, cela pouvait également concerner les ventes de perles au noir qui se faisaient dans la rue. »

« *Le président a dit qu'il voulait savoir tout ce qui se passait* » au niveau politique, économique et social « *quel que soit le type de renseignement* », résume le directeur de cabinet de Flosse, Jean Prunet, le 14 décembre 2007, avec parfois « *des demandes précises.* » Par exemple, Gaston Flosse « *ne m'a jamais demandé de faire suivre Oscar [Temaru, le leader indépendantiste qui a succédé à Gaston Flosse en 2004]. Il me disait : « Je me demande ce que mijote Oscar » Cela suffisait pour que je réagisse et que je donne des directives à Yhuel, sans pour autant lui préciser de suivre Oscar* », dit Jean Prunet.

> On peut lire, à ce sujet, le dossier consacré à « la cellule espionnage du GIP », paru en septembre 2009 dans le journal Tahiti Pacifique Magazine dirigé par le journaliste Alex du Prel, qui faisait lui-même partie des personnes suivies et surveillées par le SED de Gaston Flosse...



Un système de surveillance des opposants à Flosse également évoqués par nos confrères de

Médiapart, en février 2010.

« *Je n'étais qu'un exécutant*, explique Félicien Micheloni, lors d'une audition, le 13 novembre 2007, dans le cadre de l'enquête sur les activités du SED. *Pour moi, tout ce qu'on m'a demandé de faire me paraissait légal puisque mes rapports alimentaient la présidence [de Polynésie] et les services de l'Etat. Je ne pense pas avoir fait quelque chose de mal (...). A mon petit niveau, je ne pense pas qu'à cette époque, j'exerçais une profession illégale. C'est comme si, aujourd'hui en France, on déclarait le travail des RG comme illégal, alors que nous n'avions pas les moyens d'intervenir ou d'intercepter la vie privée des personnes* », déplorant au passage que « *certains médias* » le présente parfois « *comme un tonton Macoute au service d'un président.* »

JPK sous surveillance

Ce « renseignement politique » du SED concernait-il également Jean-Pascal Couraud ?

Après l'avoir, dans un premier temps, nié, les anciens membres de la DGSE au service de Gaston Flosse ont bien été obligés de reconnaître que JPK faisait partie des personnalités sous surveillance, tout en niant la moindre responsabilité, directe ou indirecte, dans sa disparition.

Ainsi, le 7 juillet 2006, le patron du SED, André Yhuel, « *persiste à dire que nous n'avons jamais suivi Jean-Pascal Couraud.* » Entendu le 19 mai 2010 par le juge Stelmach, André Yhuel est moins formel : « *Pour Jean-Pascal Couraud, je ne pense pas que c'est la hiérarchie qui a donné l'ordre [de le surveiller], mais si quelqu'un a donné l'ordre c'est forcément moi*, explique à présent le patron du SED. *Si les agents disent qu'on a suivi Jean-Pascal Couraud, c'est certainement vrai. Je ne m'en souviens pas (...). c'est sûrement parce que c'était un opposant et un journaliste.* » Dans le bureau du juge Redonnet, le 11 juin 2010, André Yhuel réaffirme qu'il n'a « *pas souvenir que cette cellule [du SED] ait suivi Jean-Pascal Couraud* », mais sans démentir cette surveillance : « *Si quelqu'un a demandé à Micheloni de le faire, c'est forcément moi*, poursuit le patron du SED. *Peut-être sommes nous tombés d'accord tous les deux au café le lundi matin sur le nom de cette personne pour occuper les employés de la cellule.* » « *L'ordre de suivre Jean-Pascal Couraud n'est-il pas venu de plus haut ?* », l'interroge le juge Redonnet. *En effet, ce dernier, dans les mois ou années qui ont précédés sa disparition, était connu pour être un farouche opposant à Gaston Flosse et travaillait aux côtés de [l'homme politique] Boris Léontieff ?* » La réponse d'André Yhuel est laconique : « *Ce n'était pas le seul.* »

Pourtant, cette surveillance de JPK est attestée par d'anciens membres du SED, comme Sean Whitman, embauché dès la création du service de renseignement parallèle de Gaston Flosse, en 1997.

« *Je me souviens surtout que nous avons eu du mal, car c'était une de nos premières filatures*, raconte Sean Whitman. *Nous étions tous les trois [NDR : avec deux autres personnes, dont l'une confirmera avoir surveillé JPK] sur cette mission.* » L'ancien agent du SED estime que les filatures de JPK ont commencé « *environ un mois, un mois et demi avant sa disparition.* » « *Félicien [Micheloni] nous avait réunis tous les trois et nous avait dit que nous allions filer Jean-Pascal Couraud*, poursuit le témoin. *Moi, je le connaissais de réputation, mais sans plus. Je ne l'avais jamais vu. Je crois que Félicien avait une copie de presse où il y avait la photo de JPK pour qu'on puisse le reconnaître (...). Félicien nous a expliqué qu'il fallait le filer car il travaillait pour Boris Léontieff. Il fallait tout d'abord le filer pour connaître ses habitudes et ensuite ses contacts (...). ce qui aurait pu être intéressant, c'était que des gens de la présidence ou proche de la présidence [de Polynésie] fasse des allers et retours dans le bureau de JPK, ce qui n'a pas été le cas (...). nous ne l'avons pas surveillé de nuit. Dès qu'il rentrait à son domicile, nous arrêtons la filature* », explique Sean Whitman, qui précise également « *avoir filmé JPK* » à la sortie d'un « *supermarché.* »

Interrogé sur les déclarations de Sean Whitman, le patron du SED, André Yhuel explique ne pas s'en souvenir, mais sans remettre en cause la crédibilité de ses propos : « *Je tombe des nues*, dit André Yhuel, entendu le 7 juillet 2006. *Je suis étonné. A la lecture de sa déposition, il y a un accent de vérité et de sincérité, il n'a pas inventé cela (...). visiblement, il l'a observé, cela semble vrai, mais je ne peux pas l'expliquer (...). la seule explication que je puisse donner c'est que Sean Whitman ait été positionné devant la mairie d'Arue [administrée par Boris Léontieff auprès de qui travaillait JPK] pour exercer une observation sur Boris Léontieff et qu'à travers ces observations, il ait décidé de suivre Jean-Pascal Couraud. Je trouve son audition très inquiétante.* »



« La phobie des traîtres »

Même embarras de Jean Prunet, le directeur de cabinet de Gaston Flosse, le 11 juin 2010, devant le juge Redonnet : « *C'est peut-être moi qui ai transmis cette demande [de surveillance] à André Yhuel, mais en tous cas je ne suis pas à l'initiative car je ne connaissais pas Jean-Pascal Couraud qui à l'époque n'était pas journaliste* », déclare le supérieur hiérarchique d'André Yhuel. « *Pensez-vous que c'est donc Gaston Flosse qui a demandé la surveillance de Jean-Pascal Couraud ?* », l'interroge le magistrat. « *Je n'ai pas de souvenir précis, répond Jean Prunet, ce n'est qu'au moment de l'enquête que j'ai appris qu'il faisait l'objet d'une filature, même si j'ai dû le savoir sur le moment, mais je ne m'en souvenais plus. Si j'ai donc transmis la demande de surveillance de Jean-Pascal Couraud à André Yhuel, ce ne peut-être qu'à la demande de Gaston Flosse (...)* Je n'ai aucun souvenir, ni de l'ordre de cette filature, ni des retours de cette filature (...) Cela peut vous paraître incroyable, mais les seuls souvenirs sur Jean-Pascal Couraud, je les ai reconstruits postérieurement à 2004 à partir des éléments communiqués par les médias. »

Quant à Félicien Micheloni, il a d'abord commencé par minimiser les filatures sur JPK, qui étaient censées ne pas être liées avec ses activités. Entendu le 27 avril 2005 à la gendarmerie de Ghisonaccia, Micheloni explique que JPK « *est certainement entré dans nos objectifs, mais pendant deux ou trois jours et seulement la journée. C'était surtout à travers une relation extra-conjugale de son épouse avec un homme politique (...)* C'est plutôt à travers sa femme que nous avons vu JPK. » Quant au témoignage de l'ancien membre du SED, Sean Whitman, qui dit avoir suivi JPK à sa demande, Micheloni estime qu'« *il s'agit certainement d'une initiative personnelle peut-être organisée par sa mère qui était dans le monde politique.* »

Une version contestée, sur procès verbal, par Sean Whitman : « *Pour moi, Félicien Micheloni ment quand il dit que JPK a fait l'objet d'une filature par hasard. C'est lui qui nous a donné les ordres concernant cette filature. La femme de JPK ou son éventuel amant n'ont jamais été une cible de la cellule. Je n'ai jamais vu la femme de JPK.* » Il réfute également avoir été « *manipulé* » par son entourage familial : « *Ma mère faisait de la politique, elle n'en fait plus, et je n'ai jamais été sous influence.* »

Du coup, réentendu le 6 janvier 2006 par les enquêteurs en Corse, Félicien Micheloni développe cette fois une autre argumentation : « *Je pense plutôt que JPK est entré dans nos objectifs à travers les surveillances exercées sur certaines mairies de l'île de Tahiti dont celle de Arue [administrée par Boris Léontieff auprès de qui travaillait JPK] et ce, pour savoir si des personnalités de la présidence [de Polynésie] s'y rendaient pour y divulguer éventuellement des informations (...) JPK a été vu à travers les surveillances exercées sur la mairie, mais en aucun cas JPK n'est entré directement dans nos objectifs* », assure Micheloni, pour qui, à l'époque, « *JPK ne faisait pas l'objet de surveillance.* » Micheloni qui se présente comme ayant à l'armée « *appris à observer, ainsi qu'à renseigner (...)* à étudier [son] environnement pour [se] protéger » dit tout ignorer des conditions de la disparition de JPK et explique n'avoir « *jamais entendu* » des membres du GIP évoquer cette affaire.

Devant le juge Redonnet, le 12 octobre 2010, Micheloni répète qu'on lui avait simplement « *demandé de surveiller la mairie d'Arue [administrée par Boris Léontieff auprès de qui travaillait JPK], y compris Jean-Pascal Couraud, et de surveiller également l'entrée de Jean-Pascal Couraud. Cette surveillance était effectuée de 7 h du matin à 4 heures de l'après-midi. Je précise que je ne me suis jamais déplacé pour faire ces surveillances (...)* On me demandait qui de la Présidence pouvait rencontrer le maire d'Arue ou quelqu'un de la mairie. En effet, Gaston Flosse avait la phobie des traîtres (...) Il fallait savoir qui de la Présidence pouvait aller à la mairie d'Arue pour rencontrer Boris Léontieff ou Jean-Pascal Couraud. »

JPK est donc juste présenté comme une « *cible indirecte* », même si, désormais, Micheloni ne conteste plus que JPK ait pu être suivi par les services de Flosse. Mais sur la disparition de JPK, il répète qu'il ne sait rien : « *Je ne sais pas ce qui est arrivé à Jean-Pascal Couraud.* » Selon lui, la filature de JPK « *a duré un mois, voire un peu plus. Sa surveillance a dû commencer en octobre [1997] et s'est arrêté en novembre* », soit un mois avant sa disparition.

Pourtant, Sean Whitman (qui confirmera ses déclarations lors d'une confrontation avec deux autres anciens membres du SED, le 25 février 2010) est très clair sur le fait que JPK était toujours sous surveillance au moment de sa disparition, le 15 décembre 1997 : « *On s'est rendu compte qu'il y avait un problème car pendant deux jours, nous ne l'avons pas vu, et quelqu'un a vu les allers et retours des gendarmes, explique Sean Whitman, et nous avons décidé sur ordre de Félicien [Micheloni] de dégager. Je crois que pendant ces deux jours, un des gars surveillait en bas de la maison et moi j'étais à la mairie car on ne savait pas où il était.* » Autre élément : Sean Whitman explique que les « *gros bras* » du GIP (le groupement d'intervention de la Polynésie, l'ex-flottille territoriale) ne travaillaient pas directement avec lui : « *Les hommes du GIP ne sont pas discrets en général, et je ne les ai jamais vu sur des filatures. De plus, on avait des consignes précises de la part de Félicien [Micheloni], c'est-à-dire de ne pas fréquenter les gars du GIP.* »

Lors de son audition par le juge Redonnet, au Pôle financier de Paris, le 12 octobre 2010, l'avocat de la famille Couraud, Me William Bourdon interroge directement Micheloni : « *Excluez-vous complètement que Jean-Pascal Couraud ait été assassiné ?* » « *Je l'exclue par le SED* », répond l'ancien membre de la DGSE. « *Nous n'avons rien à voir dans la disparition de Jean-Pascal Couraud. Vous pouvez enlever mon nom dans cette affaire.* » Pour Micheloni, l'affaire JPK se résumerait à une piste d'ordre privé : « *La vérité est ce qui s'est passé le soir du 15 décembre à la maison chez lui, dit-il. Pourquoi l'amant était-il à la maison ?* », faisant ainsi allusion à un ancien proche de JPK devenu, à l'époque, l'amant de son épouse.

Un enlèvement sous les yeux d'un témoin



photo : Me William Bourdon. © Benoît Collombat

Pourtant de nombreux témoignages confortent désormais la piste criminelle. Selon d'anciennes détenues, l'ex-secrétaire de Gaston Flosse, Melba Ortas (incarcérée dans l'affaire dite de l'OPT, l'Office des postes et télécom-munications), aurait fait des confidences sur l'affaire JPK, en lien avec Gaston Flosse (ce que la secrétaire démentira sur procès-verbal). Un ancien gendarme dit également avoir recueilli plusieurs témoignages dont celui d'un témoin oculaire de la disparition de JPK. D'ex-membres du GIP commencent également à sortir du silence. Autant de témoignages que le juge Redonnet doit encore creuser, dans les semaines qui viennent.

« Il y a aujourd'hui un faisceau d'indices forts en direction de l'assassinat de Jean-Pascal Couraud, ce que beaucoup ont voulu, à un moment, réfuter à Papeete, résume l'avocat de la famille de JPK, Me William Bourdon.

JPK a-t-il été assassiné sur ordre ? S'agit-il d'un « dérapage », d'une bavure ? Ou encore d'un scénario, entre guillemet, « à l'africaine », d'un « excès de zèle » de quelqu'un à qui on aurait dit : « Débarrassez-moi de ce type ! » ? Il y a tout un panel d'hypothèses. » Mais pour Me Bourdon, il est désormais « raisonnable » de penser que « la vérité se trouve au cœur de « la garde prétorienne » de Gaston Flosse. »

Parmi les témoignages restés jusqu'ici inédits, il y a ce témoin direct d'un enlèvement, qui pourrait correspondre à celui de JPK.

En effet, entendu le 26 février 2009 par le juge Redonnet, ce témoin raconte comment, à la mi-décembre 2007, à la date de la disparition de JPK, il a « vu un homme à 150-200 mètres » de lui, « sur le bas côté, qui semblait attendre quelqu'un. » « Cet homme était grand, environ 1 mètre 90, un « popa'a » [blanc], comme JPK, explique ce témoin. A ce moment là a surgi une fourgonnette », avec des individus « tous costaud et un plus grand que les autres, c'étaient trois tahitiens. Deux ont tenu les bras du « popa'a » et le troisième a donné un coup de poing sur le visage. A ce moment là, les deux qui le tenaient par les bras l'ont projeté dans la fourgonnette. Ils ont alors fermé la porte et sont partis immédiatement, en direction de la mer. Toute l'action s'est déroulée en moins de 10 secondes. J'étais estomaqué, il n'y avait pas beaucoup de témoin, mais il y en avait quand même, mais je pense que j'étais le mieux placé, dans le meilleur angle pour voir la scène. C'était tellement rapide que je me suis demandé si je n'avais pas rêvé. J'avais l'impression de voir un film policier. Dans ma tête, je me suis dit : vu la rapidité et la précision de l'action qu'il s'agissait de policier en civil. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un escroc que l'on arrêtaient. Je trouvais tout de même bizarre qu'un des policiers ait frappé la personne. Je me suis dit que, de toute façon, je verrai bien à la télé ou je lirai dans les journaux ce qui s'était passé (...) C'était tellement rapide que je pensais que c'était une arrestation par les policiers, répète-t-il, une nouvelle fois, au magistrat afin d'expliquer pourquoi il ne s'est pas manifesté plus tôt. J'attendais un compte-rendu à la télé ou dans les médias, et puis cela m'est sorti de la tête, je n'y ai plus pensé. »

Ce n'est qu'en septembre 2008, à l'occasion d'un nouvel épisode du dossier JPK (une lettre d'accusation, qui s'avèrera être un faux, découverte au domicile de Gaston Flosse) que cela a « fait tilt » dans sa tête, selon l'expression du témoin.

Ce dernier est très précis sur le lieu où se serait déroulé cet enlèvement : « Après être allé à Punaauia chez ma famille, je rentrais [en voiture] chez moi à Pirae, explique-t-il. J'avais soif, et je cherchais un magasin du côté de Taunoa. » L'homme s'arrête alors « au magasin au carrefour », achète « une boisson », et c'est en se « rendant vers [sa] voiture », qu'il aurait assisté à la scène. « C'était l'après-midi, il ne faisait pas encore nuit, précise-t-il (...) à cette époque là, la route sur laquelle tout cela s'est passé était en chantier. »

« -Qu'est ce qui vous fait dire que cela pouvait être Jean-Pascal Couraud ? » , l'interroge le magistrat. « Parce qu'il était grand, répond le témoin. Sur le moment, je ne savais pas que c'était

lui, j'étais à environ 150 mètres lorsque j'ai vu trois hommes empoigner ce « popa'a » (...) Je dis la vérité, conclut ce témoin sur procès-verbal. On m'a enseigné l'honnêteté dans ma famille. »

Les 3 cellules des « RG » de Gaston Flosse

La cellule d'espionnage au service de Gaston Flosse était composée de 3 cellules : « une cellule technique dirigée par Félicien Micheloni. Une cellule qui existait déjà avant dirigée par Carlos Tefaatau. Et une cellule « Etat Administration » avec Monsieur [Alain] Montesinos », explique ainsi le patron du SED, André Yhuel, le 11 juin 2010, au juge Redonnet. **La cellule Etat était en relation avec les services et administrations de l'Etat**, poursuit Yhuel, confirmant ainsi le lien serré avec la métropole. La cellule polynésienne de Carlos Tefaatau était essentiellement politique. Elle recherchait tous azimuts des renseignements qui auraient pu intéresser la hiérarchie. Elle faisait un peu double emploi avec la cellule de Micheloni qui, elle, était chargée de suivre d'une manière discrète toutes les réunions politiques, les mouvements sociaux et autres manifestations. »

Selon l'ancien directeur de cabinet de Gaston Flosse, Jean Prunet, « il y avait un chef de service, André Yhuel, qui avait plusieurs collaborateurs permanents sans qu'il y ait vraiment de hiérarchie précise, comme Félicien Micheloni, Alain Montesinos et Carlos Tefaatau. Il y avait aussi des collaborateurs occasionnels que je ne connaissais pas. Alain Montesinos travaillait tout seul, la seule équipe était celle de Félicien Micheloni qui travaillait avec des jeunes. Quant à Carlos Tefaatau, avant la création du SED, il avait une petite cellule de renseignements où travaillaient trois personnes avec lui (...) Le SED était un service de renseignements, plus précisément les RG du Territoire, comme le surnommaient les médias. »

Selon les différents témoignages, une partie du SED se trouvait à la présidence de Polynésie, et une autre au sein du GIP, les « gros bras » de Gaston Flosse. Selon Gaston Flosse, les hommes du SED « n'avaient rien à voir avec le GIP. Nous avons fait construire des murs pour les séparer, dit-il, et ils avaient un accès direct depuis l'extérieur sans passer par le GIP. »

La note de synthèse de 18 heures 30

Si les anciens membres de la DGSE reconnaissent une surveillance des opposants de Gaston Flosse (y compris, donc, pour JPK), avec parfois l'utilisation de matériel audiovisuel, ils démentent, en revanche, que ces filatures soient allés au-delà de l'espace public, même si un rapport de la gendarmerie de Tahiti de février 2005 explique qu'une « cellule d'espionnage installée dans les locaux du GIP [le Groupement d'intervention de la Polynésie, les « gros bras » de Gaston Flosse] (...) avait pour vocation de suivre, tant dans leur vie privée que dans leur vie publique, les opposants politiques, les amis et les familiers du président Gaston Flosse en les enregistrant à l'aide d'un dictaphone, en les filmant ou en les photographiant dans leur vie courante, et ce, de 1997 au mois de mai 2004 ». « Les instructions étaient formelles : jamais rien en dehors des espaces publics, soutient, pourtant, Gaston Flosse aux enquêteurs, assurant que « la règle était de respecter la loi. » Pour lui, « surveiller n'est pas le mot », il s'agissait de suivre « les activités » de ses opposants politiques : « il n'y avait pas de filatures », prétend Gaston Flosse. « Nous avons observé des personnes », plus que « surveiller », renchérit son ancien responsable des services de renseignement, André Yhuel.

Quant au chef de cabinet de Gaston Flosse, Jean Prunet, s'il ne cherche pas à nier « la réalité des faits », il assure n'avoir « jamais eu cette vision de répétition des surveillances. A aucun moment dans les missions que j'ai reçues ou que j'ai fixées, je n'ai eu l'impression de commettre des choses illégales, déclare Jean Prunet, le 14 décembre 2007. Je travaillais pour un gouvernement des institutions françaises. Le gouvernement avait le droit de s'informer, mais selon des méthodes légales. Si des méthodes illégales ont été employées, c'est à mon insu. »

« Il n'y a pas eu de dérives, assure, de son côté, le patron du SED, André Yhuel. Gaston Flosse avait la phobie de la trahison, reprenant ainsi une expression déjà employée par son adjoint Micheloni, y compris de ses maîtresses (...) En son absence, Gaston Flosse voulait savoir si ses maîtresses avaient d'autres liaisons (...) Hors période électorale ou de mouvements sociaux, pour occuper l'équipe de Félicien Micheloni, je demandais ou on me demandait de désigner une personne pour voir si elle avait des contacts avec des sympathisants de la majorité. »

Le principe de la transmission des directives pour le SED (décrit par les multiples procédures judiciaires, en marge du dossier JPK) était le suivant : le directeur de cabinet de Gaston Flosse, Jean Prunet, (ou plus rarement Gaston Flosse lui-même) transmettait oralement ses instructions au patron du SED, André Yhuel, qui donnait ensuite ses ordres à Félicien Micheloni.

Des fois [Gaston Flosse] me téléphonait ou il me demandait de passer dans son bureau, précise André Yhuel, le 5 décembre 2007. C'était plutôt rare, mais c'est arrivé. »

Chaque soir, Jean Prunet rendait compte à Gaston Flosse, à travers une note de synthèse, selon un rituel bien rôdé : « Il y avait trois cas de figure, explique le directeur de cabinet de Gaston Flosse, au juge Redonnet, le 11 juin 2010 : si le président [Flosse] était dans son bureau, je lui remettais directement la note vers 18 heures 30. S'il était sur Tahiti, mais pas dans son bureau, je lui déposais tout de même la note sur son bureau. S'il était à Paris, je lui faxais cette note à son domicile parisien. » Entendu en décembre 2007 dans la procédure judiciaire sur les activités du SED, Jean Prunet donnait d'autres détails : « Si le président Flosse était physiquement présent dans les bureaux, je lui remettais sur le champ le rapport. Dans un premier temps, je lisais le rapport en présence d'André Yhuel pour le commenter. Ensuite, je frappais à la porte du bureau du président et je lui remettais le rapport. S'il était seul, j'attirais son attention sur des points particuliers

», gardant « *le rapport dans [sa] pochette* », lui remettant « *le lendemain matin, lors du petit déjeuner* », si Gaston Flosse n'était pas dans son bureau.

Bizarrement, aucune archive du SED ne sera retrouvée, après la défaite électorale de Gaston Flosse en 2004...



photo : Jean-Pascal Couraud, dit « JPK ». © DR

Un journaliste ciblé par le GIP en 2004 ?

Plusieurs éléments du dossier ouvrent la piste d'un interrogatoire violent de JPK par des hommes du GIP, puis d'une liquidation en mer du journaliste. Certains témoins font état de tentatives d'intimidations physiques d'hommes du GIP auprès d'adversaires de Gaston Flosse, accréditant l'hypothèse d'un homicide contre JPK.

C'est le cas du témoignage d'un ancien boxeur chargé de « surveiller » les gros bras de Gaston Flosse jusqu'en septembre 2004, avant d'être relevé de ses fonctions par Léonard « Rere » Puputauki, le chef du GIP.

Entendu le 31 janvier 2005 par les enquêteurs tahitiens, cet homme explique qu'en juin 2004 Rere Puputauki lui aurait demandé d'agresser... un journaliste, considéré alors comme anti-Flosse. « *Rere m'a demandé si je connaissais* » [ce journaliste], déclare ce témoin sur procès-verbal, précisant l'identité du journaliste en question. *Je lui ai dit que je le connaissais car je l'avais vu à la télé, dans des bars et en boîte de nuit. Rere m'a dit que si je le trouvais, il fallait que je demande à des copains de taper sur [le journaliste] Je lui ai dit que si je le trouvais, c'est moi qui lui taperais dessus et que je ne demanderais pas à des copains. Rere n'a rien dit. Rere ne m'a pas dit, non plus, pourquoi je devais taper sur ce gars. Il ne m'a rien promis non plus, il ne m'a pas proposé d'argent. Je n'ai jamais tapé sur ce gars et pourtant je l'ai vu en ville plusieurs fois. Je ne voulais pas lui taper dessus pour aller en prison après. Rere m'a demandé de le taper le lendemain qu'il soit passé à la télé (...)* Il est du côté de l'union, le parti à Oscar [Temaru]. *J'ai fait dire par mes collègues du GIP que j'avais tapé sur [le journaliste] et Rere a su que je ne l'avais pas fait. C'est pour cela que Rere ne veut plus me voir. Il a inscrit mon nom sur une fiche à l'entrée du GIP. Il y a plusieurs noms dessus. Ce sont tous les gars qui sont interdits de pénétrer au GIP. Je ne suis jamais allé voir Rere pour régler cette affaire.* »

Cet ancien du GIP, dont le témoignage n'avait pas été révélé jusqu'ici, explique également que « *des fois, Félicien [Michelsoni] venait [le] voir pour [lui] montrer des photos d'hommes (...)* Il me demandait si je connaissais les gars. *J'en connaissais certains, d'autres je ne les connaissais pas. Il s'agissait de photos de tahitiens ou de popaas [de blancs], des gens du GIP, des grévistes ou des politiques.* »

Après la disparition de JPK : « Flosse voulait être au courant »



Si les anciens membres de la DGSE, au service de Gaston Flosse, démentent le moindre lien avec la disparition de JPK, un élément précis rapporté par l'ancien patron du SED témoigne, tout de même, de l'intérêt que l'affaire JPK semble avoir immédiatement suscité auprès de Gaston Flosse.

Ainsi, le patron du SED, André Yhuel, explique sur procès-verbal avoir appris la disparition de Jean-Pascal Couraud... auprès du propre garde du corps de Gaston Flosse !

Le « *garde du corps du président Flosse m'a contacté sur mon téléphone portable*, raconte, une première fois, Yhuel, le 7 juillet 2006. *Il devait être à côté du président Flosse qui voulait que je me renseigne et que je le tienne au courant de l'avancée des recherches et de l'enquête.*

Lorsque j'ai eu [le garde du corps de Flosse], il m'a posé la question : « Sais-tu que Jean-Pascal Couraud a disparu ? Je lui ai répondu que je n'étais pas au courant. » André Yhuel appelle alors un autre membre du SED, Alain Montesinos, « *le soir même car le Président [Flosse] voulait être au courant. Je lui demande de se renseigner.*

J'ai ensuite suivi l'évolution des recherches par l'intermédiaire des renseignements obtenus par Montesinos auprès des services de l'Etat que je transmettais au directeur de cabinet de Monsieur Flosse, Monsieur Prunet, sous forme de fiches. »

Des propos qu'André Yhuel confirme, lors d'une autre audition, le 11 juin 2010, dans le dossier JPK. A la question du juge Redonnet : « *Comment avez-vous appris la disparition de Jean-Pascal Couraud ?* », l'ex-patron du SED répond : « *Je m'en souviens très bien, c'était le lendemain après-midi. Le chef des gardes du corps de Gaston Flosse (...) m'a téléphoné alors qu'il était en voiture avec Gaston Flosse pour me demander si j'avais des précisions sur la disparition de JPK. J'ai dû faire un effort de mémoire pour me rappeler qui était JPK et j'étais un peu vexé car c'était mon boulot. J'aurais dû depuis le matin alerter Gaston Flosse sur cette disparition (...) parce qu'il y avait une cellule Etat au SED qui était en liaison particulièrement avec la gendarmerie, et on aurait dû savoir ce genre de choses.* » Question du magistrat : « *Mais ainsi qu'il en a été question au départ, JPK se serait suicidé. Pourquoi auriez-vous dû en avertir Gaston Flosse et pourquoi celui-ci s'en inquiétait-il ?* » « *Parce que c'était un opposant notoire et que c'était une "personnalité de la Polynésie"* », lui répond alors André Yhuel.

Après avoir été appelé par le garde du corps de Flosse, l'ancien patron du SED réaffirme avoir « *alerté tout de suite [Alain] Montesinos [membre du SED] qui s'est renseigné auprès de la gendarmerie. Les renseignements du début d'enquête qu'il a pu obtenir, je les ai transmis le soir par téléphone à Gaston Flosse. Il me semble que le Major qui s'occupait de l'enquête avait demandé tous renseignements qui auraient pu aider à retrouver ce Jean-Pascal Couraud (...)* Dans ma note journalière, j'ai dû deux ou trois fois rendre compte de l'enquête en cours » sur la disparition de JPK, « *lorsque nous avons eu les renseignements* » conclut André Yhuel.

Résumons : Gaston Flosse disposait bien d'un service de renseignement lui permettant de quadriller de près ce qui se passait sur le territoire polynésien. Cette « DGSE parallèle » aurait été créée avec l'aval de Paris. Une « cellule Etat » était chargée de transmettre des informations avec les services de la métropole. JPK faisait bien partie des personnes sous surveillance. Certains témoins confortent la piste de l'enlèvement de JPK, puis de l'homicide. Selon ses propres agents de renseignement, Gaston Flosse s'est très rapidement tenu informé du dossier JPK, alors même qu'il n'était alors officiellement question que d'un suicide. Pour sa part, Gaston Flosse a toujours démenti le moindre lien avec cette affaire.

Dans un éditorial intitulé « Plus jamais ça ! », publié dans un numéro spécial d'avril 1988 des « Nouvelles de Thaiti » (que Gaston Flosse avait immédiatement fait saisir), JPK s'inquiétait que « *le système mis en place par Gaston Flosse et ses sbires* » puisse « *transformer la Polynésie en République bananière* », en « *première République indépendante RPR du Pacifique, sous la souveraineté absolue de Sa Majesté Gaston 1er !* » L'enquête sur sa disparition semble malheureusement donner raison aux propos prémonitoires de JPK...

Benoît Collombat

Un rapport d'un capitaine de la DGSE non déclassifié

Si la commission rogatoire internationale du juge Redonnet n'a pas permis d'établir l'existence d'un compte japonais de Jacques Chirac, le magistrat poursuit néanmoins ses investigations financières, car Jean-Pascal Couraud n'a jamais cessé d'enquêter sur de nombreux scandales en lien avec Gaston Flosse. Une vingtaine d'agents de la DGSE doivent encore être entendus par le magistrat, qui estime que « *si l'on attend de retrouver le corps de JPK pour enquêter sur la piste criminelle, on risque de ne jamais élucider cette affaire.* » Une autre commission rogatoire a également été adressée au Vanuatu afin de rechercher un éventuel compte bancaire de Gaston Flosse ou de Jacques Chirac.

C'est un correspondant de la DGSE au Japon qui évoque pour la première fois, le 11 novembre 1996, la possible existence d'un compte japonais à la Tokyo Sowa Bank au nom de Jacques Chirac, d'un montant d' « *environ 300 millions de francs.* » Plusieurs télégrammes font également allusion aux relations présumées entre Jacques Chirac et le sulfureux banquier Shoichi Osada. L'affaire rebondit à partir de la fin 2000 : un capitaine de la DGSE, Bernard Coquart, alerte des proches de Jacques Chirac sur ce qu'il considère comme des intrigues dans ce dossier au sein des services de renseignements français. Jacques Chirac soupçonne une manœuvre de déstabilisation (ce qui n'a pas été démontré par les faits), et demande une

crédit photo

bandeau : Bora Bora © ema.nu.ele/Fotolia

[mentions légales](#)

[contact](#)

[aide](#)